



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixantième réunion plénière

Paris, 6-8 juin 2012

Point 9 e) de l'ordre du jour provisoire

Organisation des examens approfondis par le Bureau de la Conférence

Organisation des examens approfondis de certains domaines de la statistique, réalisés par le Bureau de la Conférence

Note du secrétariat

Résumé

Le Bureau de la Conférence des statisticiens procède chaque année à un examen approfondi de certains domaines de la statistique dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité.

Le Bureau de la Conférence a examiné l'organisation des examens approfondis à sa réunion de février 2012. Il a approuvé la présente note qui servira de recommandation pour l'organisation des examens approfondis et l'élaboration de documents qui constitueront une base de discussion. La note explique succinctement le but des examens et la procédure à suivre, et présente en annexe un modèle pour les documents concernant ces examens. Le présent document est présenté à la Conférence pour information.

I. Objet des examens

1. Le Bureau de la Conférence procède périodiquement à un examen approfondi de certains domaines de la statistique dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité. Cet examen porte essentiellement sur des questions stratégiques et expose les préoccupations d'ordre théorique et en matière de coordination dont les services de statistique ont fait état. Il se fonde sur un document établi par un pays ou une organisation qui a été invité à le faire. Les discussions à la réunion du Bureau ont pour but de déterminer les mesures de suivi à prendre sur le plan international pour résoudre les questions mises en avant lors de l'examen.

2. Les examens approfondis sont des outils importants qui permettent de mener à bien deux missions fondamentales de la Conférence et de son Bureau, à savoir:

a) Promouvoir une coordination étroite des activités statistiques des organisations internationales;

b) Répondre à tout besoin nouveau en matière de coopération statistique internationale.

II. Historique

3. Par le passé, les domaines de la statistique étaient tous examinés sur un cycle biennal (la première année étant par exemple consacrée aux statistiques économiques et la deuxième aux statistiques sociales). Les documents relatifs à l'examen étaient élaborés par des rapporteurs – organisations internationales chargées de s'occuper de certains domaines. Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la CEE figurent parmi les principaux contributeurs. Le grand nombre de sujets discutés et la fréquence élevée des examens ont eu les conséquences suivantes: imposition d'une lourde charge de travail aux organisations concernées, examen assez superficiel de différents domaines de la statistique et manque d'attention pour le point de vue des pays.

4. Partant, le processus d'examen approfondi a été substantiellement modifié en 2005. Au lieu de viser tous les domaines de la statistique, le Bureau a décidé de privilégier chaque année quatre ou cinq des domaines les plus d'actualité. Il a également été décidé d'encourager le plus possible la participation des pays et des groupes directeurs à l'élaboration des documents pertinents. Il a été jugé important que les rapports présentent les points de vue des organisations internationales comme des pays.

5. De plus, le Bureau a décidé en octobre 2008 qu'il serait utile d'examiner certains thèmes retenus pour les examens approfondis à la réunion plénière de la Conférence avant d'en discuter aux réunions du Bureau, ce qui permettrait à tous les membres de la Conférence d'apporter leur contribution.

III. Choix des thèmes à examiner

6. Le Bureau choisit les thèmes à examiner en s'appuyant sur une proposition du secrétariat. Il a décidé que quatre à cinq thèmes environ devraient être examinés chaque année.

7. Les critères de sélection des domaines à examiner, arrêtés en 2005, sont:
- L'importance des faits nouveaux intervenus dans le domaine en question;
 - L'existence de sérieux problèmes de coordination;
 - Une insuffisance d'activités au niveau international.
8. Les thèmes visés par les examens approfondis sont choisis parmi 56 domaines de la statistique figurant dans la classification de la Base de données sur les activités statistiques internationales (DISA). Il peut s'agir de thèmes isolés ou de groupes ponctuels de thèmes choisis parmi les 56 domaines de la statistique. Les examens devraient également être coordonnés avec les examens de programmes effectués par la Commission de statistique de l'ONU pour éviter les doublons. À cette fin, la Division de statistique de l'ONU informe chaque année le Bureau, à sa réunion d'octobre, de l'ordre du jour provisoire de la prochaine réunion de la Commission de statistique.
9. En outre, parmi les domaines retenus, le Bureau choisira chaque année un thème qui sera discuté à la réunion plénière de la Conférence avant d'être examiné lors de la réunion du Bureau.

IV. Documents constituant la base des examens approfondis

10. Le Bureau invite un pays ou une organisation à élaborer un document qui constituera la principale base de l'examen approfondi et qui pourra aussi être rédigé conjointement par plusieurs pays/organisations. D'autres membres du Bureau et organisations internationales opérant dans le domaine considéré sont invités à contribuer au débat en présentant des notes succinctes.
11. Les contributeurs peuvent se servir de la Base de données sur les activités statistiques internationales pour donner, dans leurs documents, un aperçu des activités statistiques menées par différentes organisations internationales dans le domaine retenu. La base de données est accessible à l'adresse suivante: www.unece.unog.ch/disa.
12. Chaque document doit comporter au maximum 10 à 12 pages, une structure étant recommandée dans l'annexe pour son élaboration.

IV. Processus d'examen

13. Le déroulement d'un examen approfondi peut être décrit brièvement comme suit:

<i>Quoi</i>	<i>Qui</i>	<i>Quand</i>
1 Le Bureau choisit le thème qui doit faire l'objet d'un examen approfondi et demande à un pays ou à une organisation internationale d'élaborer le principal document qui constituera la base de l'examen	Bureau de la Conférence	Réunion tenue par le Bureau en février ou en octobre
2 Le Bureau choisit un des thèmes qui doivent faire l'objet d'un examen approfondi à la réunion plénière de la Conférence pour obtenir des contributions de tous les membres de la Conférence.	Bureau de la Conférence	Réunion tenue par le Bureau en février ou en octobre

<i>Quoi</i>	<i>Qui</i>	<i>Quand</i>
3 Élaboration du document qui sera examiné à la réunion plénière de la Conférence, la date limite étant le 15 mars pour que le document puisse être traduit en français et en russe.	Auteur (pays/organisation)	Au plus tard le 15 mars
4 Discussion à la réunion plénière de la Conférence tenue en juin. Les membres de la Conférence peuvent aussi être invités à présenter des observations écrites sur le document concernant l'examen approfondi après la réunion plénière de la Conférence.	Conférence	Réunion plénière de la Conférence en juin
5 Actualisation du document pour prendre en compte les observations reçues pendant la réunion plénière de la Conférence et dans le cadre d'une consultation écrite.	Auteur (pays/organisation)	Août-septembre
5 Élaboration du document concernant l'examen approfondi. Les auteurs sont encouragés à consulter les organisations internationales dont les activités sont énumérées dans le document. Si celui-ci décrit l'expérience acquise par les pays (selon le thème), les auteurs sont encouragés à prendre contact avec quelques pays ayant des expériences différentes dans le domaine considéré pour inclure une description de leurs pratiques et de leurs problèmes et difficultés. L'organisation internationale chef de file dans le domaine examiné sera invitée à prendre part à la réunion du Bureau.	Auteur (pays/organisation) Secrétariat	Le document doit être prêt un mois avant la réunion du Bureau au cours de laquelle il sera discuté
6 Le document est distribué au Bureau. Les membres de celui-ci et les organisations internationales compétentes sont invités à apporter leur contribution sous la forme de notes succinctes pour enrichir le débat.	Secrétariat Bureau	Trois à quatre semaines avant la réunion du Bureau
7 Discussion de l'examen approfondi à la réunion du Bureau (en février ou en octobre), qui portera sur la question de savoir comment résoudre les problèmes recensés et décider des mesures de suivi concrètes à prendre.	Bureau	Réunion tenue par le Bureau en février ou en octobre
8 La prochaine réunion plénière de la Conférence (qui se tiendra en juin) approuvera les résultats de l'examen et les mesures de suivi à prendre. Le Secrétariat établira un document succinct pour donner des informations sur le processus d'examen, les observations reçues et la décision du Bureau. Au besoin, l'auteur peut actualiser le document concernant l'examen approfondi pour rendre compte du débat.	Conférence Secrétariat Auteur (pays/organisation)	Réunion plénière de la Conférence tenue en juin
9 Le document concernant l'examen approfondi et les documents relatifs aux résultats de l'examen et aux mesures de suivi à prendre seront accessibles sur une page Web spéciale, le but étant de promouvoir ce mécanisme de coordination utile et montrer combien ont été appréciés les travaux des pays et organisations ayant élaboré des documents de grande qualité qui constitueront la base des examens.	Secrétariat	Dès que les documents sont disponibles

14. S'agissant des domaines de la statistique qui sont retenus pour les examens approfondis mais qui ne sont pas examinés à la réunion plénière de la Conférence, les étapes 3 à 5 seront sautées.

V. Action du Bureau de la Conférence

15. Le Bureau a examiné le document à sa réunion des 7 et 8 février 2012. Il a mis en avant le rôle important joué par les examens approfondis et le fait qu'il faut donner plus de visibilité aux examens et à leurs résultats. Les informations relatives aux examens approfondis antérieurs et à leurs résultats peuvent être consultées sur le site Web de la Division de statistique de la CEE: <http://www.unecce.org/statshome/in-depth-reviews.html>.

16. Le Bureau a approuvé le document ayant trait à l'organisation des examens approfondis, y compris le modèle recommandé dans l'annexe pour l'élaboration du document concernant l'examen approfondi.

Annexe

Modèle pour les documents constituant la base des examens approfondis effectués par le Bureau de la Conférence¹

Examens approfondis du [domaine de la statistique]

Document élaboré par [pays/organisation]

I. Résumé

1. Une page environ résumant les principales conclusions.

II. Introduction

2. L'introduction devrait indiquer le but de l'examen. Le texte suivant peut être utilisé:

«Le Bureau de la Conférence procède périodiquement à un examen approfondi de certains domaines de la statistique dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité. Cet examen porte essentiellement sur des questions stratégiques et expose les préoccupations d'ordre théorique et en matière de coordination dont les services de statistique ont fait état. Le présent document offre une base pour l'examen en résumant les activités statistiques internationales menées dans le domaine choisi, en décelant les questions et les problèmes et en donnant des recommandations sur les mesures de suivi susceptibles d'être prises.

Le Bureau de la Conférence a choisi [thème] en vue d'un examen approfondi à sa réunion [...]. [Pays/organisation] est invité à élaborer le document qui constituera la base principale de l'examen.»

III. Objet/définition du domaine de la statistique visé

3. Définir l'objet/le contenu du domaine de la statistique examiné. Cet aspect est particulièrement important lorsque le thème examiné regroupe plusieurs domaines de la statistique figurant dans la classification de la Base de données sur les activités statistiques internationales.

¹ Le modèle devrait être considéré comme un guide, la structure du document pouvant être adaptée selon la nature du thème examiné.

IV. Présentation des activités statistiques internationales dans le domaine examiné

[Organisation internationale 1]

[Organisation internationale 2]

Etc.

4. La section donne un bref aperçu des activités passées et en cours de chaque organisation internationale s'occupant du domaine de la statistique choisi, en montrant clairement la spécialisation et la valeur ajoutée de chaque organisation. Elle devrait indiquer les principaux résultats des travaux (normes, classifications, guides, manuels, recommandations, etc.). Peuvent aussi être examinées d'autres activités de premier plan menées hors du cadre statistique officiel qui ont une incidence sur les travaux statistiques. L'examen approfondi vise essentiellement la région de la CEE, mais peut aussi porter sur des événements et acteurs importants dans d'autres régions.

V. [Pratiques des pays] – facultatif

[Pays 1]

[Pays 2]

Etc.

5. La section donne une vue d'ensemble des travaux de certains pays dans le domaine de la statistique examiné. Les auteurs du document peuvent demander à quelques pays qui ont acquis de l'expérience dans le domaine retenu de présenter leurs pratiques, les problèmes et questions auxquels ils sont confrontés, etc. Il est souhaitable d'inclure des pays dont les pratiques diffèrent.

VI. [Incidence des crises sur le domaine de la statistique] – facultatif

6. Le Bureau a proposé d'introduire dans les futurs documents concernant l'examen approfondi une section traitant de l'incidence de la crise (financière). Il serait indiqué en quoi la crise a influé sur les travaux des bureaux de statistique/organisations internationales dans le domaine considéré, par exemple les ajustements liés à la production et à la diffusion des données, les banques de données, les méthodologies, les stratégies de communication, les programmes statistiques, etc.

VII. Questions et problèmes

[Question 1]

[Question 2]

Etc.

7. Cette section présente les informations les plus importantes pour l'examen et devrait décrire les principaux problèmes et questions qui se posent dans le domaine considéré, en particulier dans les activités statistiques internationales. Les questions devraient être examinées d'un point de vue stratégique orienté vers l'avenir. Une distinction peut être établie entre les questions de conception, de mesures, de gestion, etc.

VIII. Conclusions et recommandations

8. À partir des conclusions issues de la présentation des travaux menés sur le plan international dans le domaine considéré et des problèmes et difficultés connexes, le document devrait à la fin formuler des recommandations et des propositions indiquant au Bureau comment résoudre les problèmes recensés. Les propositions peuvent par exemple porter sur la constitution d'une équipe spéciale chargée d'élaborer ou d'actualiser des lignes directrices/recommandations, de faire un inventaire des activités internationales, d'améliorer le partage d'informations (en créant une base de connaissances, un «wiki»), etc. Le Bureau examinera les recommandations et décidera, pendant l'examen approfondi, des mesures de suivi susceptibles d'être prises.
